



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Service de l'environnement
Unité Espace rural et biodiversité
Courriel : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Arras, le 29/09/2023

**NOTE DE PRÉSENTATION
DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT**

Une consultation du public est ouverte du 29 septembre 2023 au 14 octobre inclus.

La demande de défrichement est déposée par la communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mers pour l'aménagement d'une ZAC sur le commune de Fréthun.

La demande porte sur une surface de 3,76 ha sur les parcelles cadastrée section AB n° 256 à 272.

En application du L. 123-19-2 du code de l'environnement, le dossier de demande est mis à disposition du public par voie électronique.

Le projet de décision ne peut être définitivement adopté avant l'expiration d'un délai permettant la prise en considération des observations et propositions déposées par le public. Sauf en cas d'absence d'observations et propositions, ce délai ne peut être inférieur à trois jours à compter de la date de clôture de la consultation.

Les observations du public déposées uniquement par voie électronique devront partir à l'adresse mail : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

La direction départementale des territoires de la mer du Pas-de-Calais est l'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande d'autorisation de défrichement.

